

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2025

33x25

EXONÉRATION / REMBOURSEMENT DE PAIEMENT D'UN TRIMESTRE POUR LES ELEVES D'UNE CLASSE DE PIANO DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE THEATRE ET DANSE PIERRE BARBIZET

Le professeur de piano, Mme V. a régulièrement été absente depuis le 09 décembre 2024 pour des raisons de santé.

Les arrêts maladies présentés étant de courte durée, l'administration n'est pas en mesure de recourir à un remplacement.

Compte tenu des gênes occasionnées auprès des élèves de ce professeur, il est proposé au Conseil Municipal une exonération/ou remboursement du trimestre janvier-mars 2025.

(liste en annexe des élèves concernés)

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

Après avoir entendu l'exposé le CONSEIL MUNICIPAL :

- DÉCIDE l'exonération ou remboursement du trimestre janvier-mars 2025 pour les élèves de la classe de piano de Mme.V

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL